

# **PREAVIS MUNICIPAL N° 4/2014**

## **BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2015**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux articles 84 et suivants du Règlement pour le Conseil Communal, nous avons l'avantage de soumettre à votre approbation le budget de fonctionnement pour 2015.

Le présent préavis est composé d'un dossier comprenant :

- le budget de fonctionnement détaillé par compte et notes explicatives ;
- le tableau comparatif (annexe 1) entre les comptes 2013 et les budgets 2014 et 2015 ;
- le plan des investissements réactualisé et portant sur les années 2015 à 2019 (annexe 2) conformément à l'article 91 du Règlement pour le Conseil Communal.

### **1. REVENUS**

L'évaluation des rentrées fiscales est toujours un exercice délicat.

Pour 2014, les rentrées fiscales devraient a priori être proches du budget, tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales. Nous bénéficierons d'un retour net de CHF 76'892.- sur la péréquation. Le résultat de l'exercice 2014 devrait ainsi, tous autres facteurs pris en compte, être légèrement meilleur que celui qui était budgétisé, soit un déficit de CHF 200'895.- .

Pour 2015 et au vu des données connues au moment de l'élaboration du budget, la Municipalité a décidé de tenir compte des éléments suivants, prenant en compte un taux d'imposition inchangé de 67 :

- rentrées fiscales en légère hausse pour le revenu et la fortune des personnes physiques, soit CHF 3'300'000.- . Il sied de rappeler que les budgets 2013 et 2014 prévoyaient un montant identique. Cette estimation, soit une augmentation de l'ordre de 3,2 % pour le revenu, est relativement prudente ; elle tient compte d'une légère augmentation de l'assiette fiscale et de l'arrivée de nouveaux habitants. L'impôt sur la fortune est projeté sur la base des données estimées pour 2014.
- rentrées fiscales légèrement augmentées pour les personnes morales, malgré le fait que notre plus gros contribuable ne paiera a priori toujours pas d'impôts en 2015 et que la zone industrielle n'apporte que peu de recettes fiscales.
- pour les impôts conjoncturels, la Municipalité a retenu, compte tenu des résultats de 2012 et 2013 ainsi que des perspectives de 2014, des montants légèrement supérieurs à ceux budgétisés en 2014; elle rappelle toutefois qu'une partie des rentrées doit depuis 2011 être rétrocédée au Canton à titre de financement partiel de la facture sociale: c'est l'objet du chiffre 720.3513.

## **2. CHARGES**

Il faut relever d'emblée que la Municipalité, tout comme les années précédentes, a renoncé à toute dépense " extraordinaire " dans le cadre du budget 2015.

Comme pour ces dernières années, le budget présenté ne comprend dès lors que des dépenses indispensables au bon fonctionnement de la Commune, à l'entretien essentiel des bâtiments et du domaine communal en général. D'éventuels projets de plus grande envergure, qui ressortent du plan des investissements, feront l'objet de préavis spécifiques. Les seules dépenses non indispensables, d'un montant limité, tendent à maintenir une vie associative dans notre village, sous la forme d'un soutien aux sociétés locales.

Les constats de 2013 pour le budget 2014 restent donc valables en 2014 pour le budget 2015.

Le montant facturé par l'Etat dans le cadre de la réforme policière reste stable. Le montant facturé au titre de la facture sociale passe de CHF 707'200.- à CHF 728'300.-, soit une augmentation de l'ordre de 3 %.

La rubrique fonds de péréquation s'explique comme il suit : nous alimentons le fonds de péréquation à hauteur de CHF 945'000.- et nous recevons en retour CHF 218'000.- ; le résultat net de péréquation budgétisé est ainsi de l'ordre de CHF 727'000.-.

Enfin, la Municipalité relève que l'accalmie dans le report de charges de la part du Canton, due à la diminution de nos rentrées fiscales et à l'augmentation de notre point d'impôt, et non à un recul des charges globales, n'aura duré qu'une année. La Municipalité ne se berce pas d'illusions ; la tendance de fond reste à une hausse constante des charges, et notamment de la facture sociale, dont l'impact continuera à augmenter ces prochaines années.

## **3. RESULTAT**

La marge brute d'autofinancement est toujours positive et s'élève à CHF 253'720.-. Le déficit prévu, après amortissements et mouvements des fonds (voir annexe 1), s'élève à CHF 183'300.-. Il pourra être absorbé par un prélèvement sur le fonds d'égalisation, qui s'élevait au 31.12.2013 à CHF 480'000.-, voire par des recettes extraordinaires. Le capital, qui s'élevait au 31.12.2013 à CHF 112'450.- sera probablement entièrement absorbé par le déficit de 2014, budgétisé à CHF 200'895.-. La Municipalité rappelle que le fonds d'égalisation est couvert par des liquidités.

## **4. INVESTISSEMENTS**

Les investissements nets du Patrimoine Administratif se monteront à CHF 877'000.- (annexe 2).

## **5. ENDETTEMENT ET FINANCEMENT**

Au 1er janvier 2015, l'endettement net devrait s'élever à environ 4.9 millions et au 31 décembre 2015 à environ 5.8 millions.

Son financement, pour les crédits en cours, sera assuré comme il suit :

Emprunts autorisés et utilisés dès 1990	Séparatif	CHF	1'500'000
Emprunts autorisés et utilisés dès 1997	Salle de sports	CHF	2'890'000
Emprunts autorisés et utilisés dès 2005	Maison de commune	CHF	458'000
Emprunt autorisé et utilisé dès 2009	Construction garderie	CHF	770'000
Emprunt autorisé et utilisé dès 2009	Rénovation grande salle	CHF	1'350'000
Emprunt autorisé et utilisé dès 2012	Ch.Fontaine, carr. grande salle, préau	CHF	196'000
Emprunt autorisé et utilisé dès 2012	Réseau routier	CHF	1'185'000
Emprunts autorisés et utilisés dès 2013	Remplacement conduites d'eau	CHF	400'000
Emprunts autorisés et utilisés dès 2014	Remplacement conduites d'eau	CHF	1'000'000
<b>TOTAL Emprunts en cours</b>		<b>CHF</b>	<b>9'749'000</b>
Crédit autorisé en compte courant		CHF	1'000'000
		CHF	10'749'000
Emprunts remboursés au 31.12.2015		CHF	2'079'667
<b>Solde des crédits à disposition</b> (si plan des investissements respecté)		<b>CHF</b>	<b>8'669'333</b>

Ainsi donc, à fin 2015, si toutes les prévisions budgétaires se confirment, le solde sur disponible devrait être de l'ordre de CHF 1'900'000.-. La Municipalité rappelle qu'il existe un crédit autorisé d'un million en compte-courant, auquel elle n'envisage pas de recourir.

## 6. CONCLUSION

Comme par le passé, ce budget a été établi avec rigueur. Nous osons espérer une légère progression des recettes fiscales et obtenir ainsi un meilleur résultat.

La Municipalité précise expressément que le déficit sera assumé par le fonds d'égalisation du résultat, ce qui permettra cas échéant de présenter un résultat comptable équilibré.

Nous vous prions donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir adopter la résolution suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

vu le préavis municipal N° 4/2014  
adopté en séance de municipalité du 3 novembre 2014,  
où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

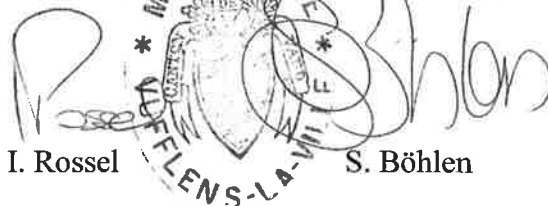
- **d'approuver le budget de fonctionnement pour 2015 présentant un total de revenus de CHF 6'226'290.- et un total de charges de CHF 6'409'590.-, le déficit de CHF 183'300.- étant pris par le fonds d'égalisation du résultat.**

Nous vous remercions vivement de la prise en considération de notre préavis et nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

La Secrétaire

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Vufflens-la-Ville. The stamp features a central coat of arms with a crown on top and a banner below it. The text 'MUNICIPALITE' is written along the top inner edge, and 'VUFFLENS-LA-VILLE' is written along the bottom inner edge. Two small stars are positioned on either side of the coat of arms. Overlaid on the stamp are two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is 'I. Rossel' and the signature on the right is 'S. Böhlen'.

I. Rossel

S. Böhlen

Vufflens-la-Ville, le 3 novembre 2014

Dossier traité par Olivier Berthoud